

**Claude FLORET**  
**2, rue des Savoyances**  
**74200 ANTHY sur Léman**

---

Madame le Maire  
Mairie  
83, impasse de l'Eglise  
74930 ARBUSIGNY

Anthy sur Léman, le 14 février 2019

Objet : Enquête Publique PLU & Zonage assainissement Eaux Pluviales

V/réf :

Madame le Maire,

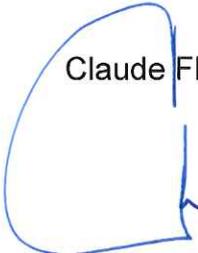
Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du rapport que j'ai rédigé dans le cadre de l'enquête visée en objet. J'ai joint mes avis personnels sur le projet d'élaboration du PLU et sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Pour faciliter le travail ultérieur, j'ai joint le rapport et l'avis sur CD sous le format word ainsi que sous le format pdf (pour diffusion publique).

Je vous remercie ainsi que l'équipe de votre commune pour l'accueil et l'appui dont j'ai pu bénéficier durant cette enquête.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en mes sentiments respectueux.

Claude FLORET



Objet de l'enquête	Commune de Arbusigny
E18000349/38	Zonage de l'assainissement des eaux pluviales

Date du rapport 13 février 2019

### **1- Objet de l'enquête**

Décidé parallèlement à l'élaboration du PLU, le zonage d'assainissement des eaux pluviales s'est essentiellement attaché aux effets liés aux OAP proposées par le projet de PLU.

### **2 - La procédure**

Elle est conforme à la réglementation avec une décision du Conseil Municipal, un dossier établi pour la commune par le cabinet Nicot (diagnostic, réglementation, propositions) et une enquête publique prescrite dans les formes réglementaires (voir rapport associé)

L'information du public a été réalisée par deux annonces dans deux journaux différents (29 novembre et 20 décembre 2018), des informations dans le bulletin municipal, des documents écrits.

La consultation des PPA a été suivie régulièrement par une enquête publique. L'autorité environnementale n'a pas demandé d'étude environnementale.

### **3 – Synthèse du rapport**

Le dossier proposé au public comprenait un document écrit, un plan « diagnostic », un plan « propositions et recommandations », un plan « recommandations ».

Le document écrit apporte des précisions sur le contexte réglementaire et propose des axes de réflexion « pour une gestion cohérente de l'eau ».

Il offre un panorama du fonctionnement du réseau eaux pluviales sur la commune et en tire un diagnostic détaillé.

Enfin, il dresse une lecture des problèmes rencontrés sur la commune (érosion Chez Cordier) avant de s'intéresser aux secteurs potentiellement urbanisables (les OAP du PLU essentiellement). Il donne des éléments concernant deux espaces développables hors OAP (Vorsy Sud et Pré des Cours).

Le document se termine par une série de conseils.

*Le commissaire enquêteur a étudié le rapport mis à la disposition du public et rédigé ses conclusions personnelles et motivées, objet de ce document.*

Le public s'est peu exprimé sur le dossier (aucune remarque, aucune question).

## Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Après avoir pris connaissance en détail du projet, le commissaire enquêteur en tire les conclusions qui suivent.

### Document de synthèse

Il constate la prééminence du réseau de collecte naturel en dehors du chef-lieu. Il alerte sur le risque d'érosion des berges.

Il est particulièrement intéressé par les zones en cours de développement (les OAP du PLU)

Il a des **points forts** :

Il est précis et documenté ;

Les cartes proposées avec le dossier sont claires et précises ;

Il propose des compléments réglementaires pour le PLU et rappelle les éléments à respecter le long des cours d'eau.

Il a aussi des **faiblesses** :

Il donne à connaître des éléments pour deux secteurs qui n'apparaissent pas dans les secteurs OAP et en particulier sur un secteur non appelé à se développer (-Vorsy Sud). Nul autre secteur ne bénéficie de la réflexion alors que nombre d'entre eux sont appelés à accueillir de nouveaux bâtiments (sauf si les recommandations liées au PLU sont mises en œuvre).

### Cartographie

Une première carte affiche les espaces soumis à aléa et ceux soumis à érosion. Une seconde carte précise les travaux à réaliser sur les seuls espaces prévus en développement. Une troisième carte liste les installations à gestion individuelle.

Ces éléments sont suffisants pour conduire la gestion et les investissements.

## Conclusions

### *Bilan final*

#### **Les aspects positifs et/ou novateurs du projet**

Le document donne un aperçu clair et simple des questions portées par la gestion des eaux pluviales.

Il est un outil utile à la fois pour le gestionnaire du réseau et pour les utilisateurs.

#### **Les aspects qui mériteraient d'être approfondis ou revus**

Le complément d'analyse concernant Vorsy aurait pu être étendu à l'ensemble des secteurs classés U.

### **Avis final**

C'est pourquoi,

- après avoir analysé le projet de d'assainissement des eaux pluviales,
- après avoir posé ses propres questions au maître d'ouvrage,
- après avoir pesé les avantages et les inconvénients du projet mis à l'enquête publique,

**Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Arbusigny tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 17 décembre 2018 au 17 janvier 2019**

Le commissaire enquêteur : Claude FLORET